



**DECISION DU MAIRE N° 14/2024
DU 29 FEVRIER 2024**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR ETUDE OU
TRAVAUX AUPRES DE LA REGION
POUR LA RESTAURATION DES FAÇADES, OUVERTURES ET
COUVERTURES DU BATIMENT DIT DU PIGEONNIER**

Le Maire de Vert-le-Grand ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 18 juillet 2014 portant inscription au titre des monuments historiques du parc, des façades et toitures des bâtiments du domaine de la Saussaie à Vert-le-Grand dont le pigeonnier,

CONSIDERANT la volonté de restaurer et réhabiliter le bâtiment dit du Pigeonnier situé au sein du domaine de la Saussaie,

CONSIDERANT l'accord sur travaux portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques délivré par la DRAC le 17 octobre 2023,

CONSIDERANT le permis de construire n°091 648 23 10019 délivré le 18 décembre 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une demande de subvention pour étude et/ou travaux auprès de la Région au travers de l'aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé au titre des monuments historiques afin de permettre la restauration des façades, ouvertures et couvertures du bâtiment dit du Pigeonnier situé au sein du domaine de la Saussaie.

ARTICLE 2 : Précise que le coût total de cette opération s'élève à 506 703€ HT :

1) Honoraires architecte :	39 696 € HT
2) Restauration des façades, ouvertures et couvertures du bâtiment dit du Pigeonnier:	467 007 € HT

ARTICLE 3 : De solliciter pour la réalisation de cette réhabilitation l'octroi d'une subvention de la Région pour un montant de 152 011 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AU-091-219106481-20240301-014_24-AU

ARTICLE 4 : De préciser le plan de financement prévisionnel comme suit :

	Montant HT	%
Dépenses :		
- Honoraires architecte	39 696€	8%
- Travaux de restauration	467 007€	92%
TOTAL	506 703€	100%
Recettes :		
- DRAC	En cours (101 340€)	20%
- DSIL	En cours (50 670€)	10%
- Région	En cours (152 011€)	30%
- Département	En cours (101 340€)	20%
- Auto financement	101 342€	20%
TOTAL	506 703€	100%

ARTICLE 5 : De préciser l'échéancier envisagé de réalisation de ce projet comme suit :

- Date de lancement de l'appel d'offre : juin 2024
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2025

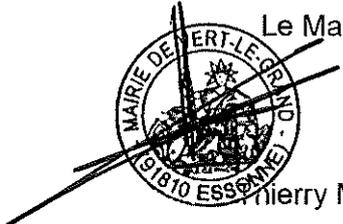
ARTICLE 6 : D'attester de la propriété communale du domaine de la Saussaie au sein duquel se trouve le bâtiment dit du Pigeonnier.

ARTICLE 7 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de solliciter une subvention auprès de la Région et auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

ARTICLE 8 : La décision sera notifiée aux intéressés.

ARTICLE 9 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 29 février 2024.

Le Maire,

Thierry MARAIS